



Avis d'appel public à la concurrence
Marché public de fournitures courantes et de services
Du code de la commande publique

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE BAIE-MAHAULT.

Correspondant : Mme. Le Maire de Baie-Mahault, place Childéric Trinquet, 97122 Baie -Mahault, Guadeloupe, Tél. : 0590 26 59 60, fax : 0590 26 12 34, courriel : mairie@baiemahault.fr,
adresse Internet : <http://www.baiemahault.fr>

Objet du marché : contrat de maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie des bâtiments de la ville de Baie-Mahault

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la date de sa notification.

Allotissement : Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Etablissements scolaires, gymnase V. LAMIE, bibliothèque P. MADO, église Saint-Jean BAPTISTE et UCPA
2	Autres bâtiments

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 1 lot.

Type de procédure : La procédure de passation utilisée est: la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Forme de contrat :

La maintenance préventive donnera lieu à un marché ordinaire à prix forfaitaire.

La maintenance corrective donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire sans minimum et avec un maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il est conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Lot 1 :

Minimum : sans

Maximum : 40 000 € HT

Lot 2 :

Minimum : sans

Maximum : 40 000 € HT

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles et techniques
- Capacités financières

Critères d'attribution :

La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères pondérés suivants :

Critère 1 : Le prix de la maintenance préventive 50%

Critère 2 : Le prix de la maintenance corrective 20 %

Critère 3 : La valeur technique 30% *Le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le règlement de la consultation.*

Date limite de réception des offres :30 juillet 2025..... à 12h00 dernier délai (heure locale).

Date d'envoi à la publication :02 juillet 2025.....

Renseignements complémentaires

Les documents de la consultation peuvent être retirés sur la plate forme de dématérialisation suivante :

« Marchés sécurisés » accessible à l'adresse suivante_ www.marches-securises.fr.

Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de : mairie de Baie-Mahault - Pôle Aménagement durable, Développement et Résilience du Territoire – Direction du Développement du Patrimoine Bâti – Service hygiène et sécurité des bâtiments - Allée des colibris 97122 Baie-Mahault- Tél. : 05.90.26.31.28 - télécopieur : 05.90.25.09.29

Le Maire,

Hélène POLIFONTE

